



Commission de coopération environnementale

Trois pays. Un environnement unique.

Apprentissage en ligne sur les déchets dangereux – Demande de propositions

Le présent document décrit les exigences associées aux cours en ligne proposés par le Groupe de travail nord-américain de la CCE sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (également désigné « Groupe de travail sur l'application des lois [GTAL] »), qui travaille conformément au projet de la Commission de coopération environnementale intitulé « Le commerce et l'application des lois de l'environnement ».

Date limite : 1^{er} août 2008 à 15 h

Veillez envoyer votre réponse à :

Marco Antonio Heredia Fragoso
Gestionnaire de programme, Droit de l'environnement
maheredia@cec.org

Veillez adresser vos questions techniques à :

Keith Powell
Gestionnaire de programme, Services de l'information
(514) 350-4324
kpowell@cec.org

Veillez adresser vos questions relatives au contenu à :

Marco Antonio Heredia Fragoso
Gestionnaire de programme, Droit de l'environnement
(514) 465-2726
maheredia@cec.org

Prévoyez deux jours pour la réception d'une réponse.

À propos de la Commission

La Commission de coopération environnementale (CCE) est une organisation internationale créée par le Canada, le Mexique et les États-Unis aux termes de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). La CCE a pour mandat de se pencher sur les problèmes environnementaux à l'échelle du continent nord-américain, de contribuer à la prévention des différends commerciaux et environnementaux et de promouvoir l'application efficace des lois de l'environnement. L'ANACDE complète les dispositions environnementales de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Contexte

Le plan opérationnel de la CCE pour 2008 détermine les activités et les projets que les Parties doivent entreprendre avec l'appui du Secrétariat de la CCE. Le projet n° 6, intitulé **Le commerce et l'application des lois de l'environnement**, définit les activités que devra entreprendre le GTAL, en visant les objectifs suivants :

- Accélérer et faciliter les mouvements transfrontaliers licites de matières, ce qui inclut un appui aux efforts déployés par les trois Parties en vue de mettre en œuvre l'initiative sur la Frontière intelligente (et les initiatives connexes), et d'accélérer ainsi les mouvements transfrontaliers de produits et services.
- Faire obstacle, à l'avance et aux frontières, aux expéditions illicites de matières et de déchets dangereux, de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et d'espèces sauvages protégées, ainsi que d'autres expéditions illicites de matières pouvant porter atteinte à la santé humaine ou à l'environnement sur le territoire des Parties à l'ALÉNA.
- Renforcer les capacités d'application des lois de telle sorte que les personnes ou entités qui expédient illicitement ces matières, ou tentent de le faire, fassent l'objet de sanctions adéquates, et promouvoir une gestion rationnelle des déchets dangereux.

Le projet permettra d'éliminer du commerce les matières dangereuses pour la santé humaine et l'environnement et d'en assurer une gestion appropriée. Il contribuera également à uniformiser les règles du jeu pour les entreprises des trois pays en faisant en sorte que les auteurs d'infractions aux lois de l'environnement en général soient poursuivis avec succès. De plus, il permettra d'éliminer tout avantage inéquitable susceptible de découler d'un manque d'application efficace des lois de l'environnement.

Ce projet aura pour résultat direct de mieux sensibiliser et informer les inspecteurs et représentants gouvernementaux à propos des exigences liées aux exportations et aux importations de déchets dangereux et de substances appauvrissant la couche d'ozone. En fin de compte, les gouvernements seront plus aptes à réagir aux violations des conditions d'importation et d'exportation, tout en facilitant le commerce licite. Le résultat visé sera obtenu une fois que les cours auront été élaborés et transmis aux gouvernements, qui les offriront et établiront les indicateurs de rendement nécessaires.

Le projet n° 6 du plan opérationnel comporte cinq volets; le volet 3 vise à élaborer du matériel de formation à l'intention des douaniers et des autres responsables de l'application de la loi, ce qui appuiera les volets « commerce et environnement » et « renforcement des capacités » du plan stratégique, en facilitant la mise en place d'un commerce sûr, rapide et conforme des matières visées par des règlements environnementaux pouvant franchir les frontières en toute légalité. Cela permettra également de prévenir le commerce illicite de ces mêmes matières qui ne peuvent pas franchir les frontières en toute légalité.

À cette fin, on offrira un cours en ligne destiné au grand public et aux principaux intervenants, mais aussi aux douaniers et responsables de l'application de la loi de chaque Partie, afin qu'ils puissent détecter, identifier et analyser les expéditions illicites de matières et de déchets dangereux et d'autres substances susceptibles de menacer la santé humaine et celle de l'environnement, et faire appliquer la loi comme il se doit.

La présente demande doit donc permettre la réception de propositions du public nord-américain portant sur l'élaboration et la livraison au Secrétariat de la CCE de cours en ligne qui respecteront les lignes directrices énoncées dans les présentes.

Environnement logiciel de la CCE

La CCE utilise principalement des logiciels Windows. Toutefois, notre site Web est géré par le serveur d'applications Cold Fusion 7. L'utilisation de Cold Fusion n'est pas obligatoire, mais ce logiciel est disponible au besoin. Notre serveur de bases de données est MS SQL 2005 Standard Edition et notre serveur Web, Windows 2003.

Exigences de base

Le cours comprend deux modules :

- Module 1 : Politiques et lois sur les déchets dangereux. Destiné aux membres du public
- Module 2 : Application des exigences liées aux importations/exportations. Destiné aux employés des organismes d'application des lois de l'environnement (p. ex., les inspecteurs à la frontière)

Module 1 : Politiques et lois sur les déchets dangereux

- Cette section sera divisée par pays, et son contenu sera créé en anglais, en français et en espagnol. Des traductions seront fournies.
- Sur la page de garde, l'utilisateur pourra choisir son pays et sa langue.
- Ce module comporte six leçons, divisées en mini-leçons au sein de chaque section. À la fin de chaque leçon, il y aura un test (questionnaires à choix multiples, « glisser-déposer » ou autre méthode). Les questions et les réponses seront fournies.
- Les leçons ne seront pas parfaitement identiques pour chaque pays. Il y aura une section pour les exigences liées aux importations/exportations de chaque pays, qui sera propre au pays en question. Voir les leçons 1.4, 1.5 et 1.6 dans le calendrier.

Module 2 : Application des exigences liées aux importations/exportations

- Cette section sera divisée par pays, et son contenu sera créé en anglais, en français et en espagnol. Des traductions seront fournies.
- Sur la page de garde, l'utilisateur pourra choisir son pays et sa langue.
- La sécurité de l'information contenue dans ce module est importante. Les pages seront cryptées à l'aide d'un certificat SSL. Les « étudiants » devront s'inscrire au cours en fournissant leur nom et leur adresse de courriel. Le système vérifiera cette adresse par rapport à une liste de domaines ou d'adresses IP acceptables. Si l'adresse est confirmée, on leur enverra un courriel contenant un mot de passe et un lien vers le cours. Dans le cas contraire, ils recevront un message indiquant qu'ils doivent contacter leur superviseur ou une autre personne-ressource. Le système gardera en mémoire les adresses IP correspondant à des inscriptions infructueuses.
- L'utilisateur sera guidé au fil des diverses leçons par des éléments interactifs comme les gadgets logiciels Flash ou AJAX, ou par d'autres technologies qui lui permettront de vivre une expérience interactive. Les éléments interactifs seront mis en correspondance par les développeurs de contenus. Les graphiques et autres images seront fournis.

- À la fin de chaque leçon, il y aura un test (questionnaires à choix multiples, « glisser-déposer » ou autre méthode). Les questions et les réponses seront fournies.
- Le contenu du module 2 devra être transportable, c'est-à-dire facile à installer et à exécuter dans plusieurs sites, et sur plusieurs serveurs.

Calendrier

Le projet débutera le 8 août et sera terminé à la fin du mois de décembre 2008. Les leçons seront fournies à mesure qu'elles seront prêtes pour les deux modules. Les calendriers figurent ci-dessous. « Contenu provisoire » signifie que vous recevrez le contenu tel qu'il a été reçu par les développeurs de contenu, de sorte que vous puissiez avoir une idée de la structure du contenu. C'est également la date à laquelle le contenu sera soumis à l'examen des représentants des trois pays. Le contenu final sera livré au terme du processus d'examen.

Il y aura une réunion de mise au point le 8 septembre 2008, qui permettra de réévaluer les dates prévues pour le module 2.

Module 1 : Politiques et lois sur les déchets dangereux		Livraison du contenu provisoire	Livraison du contenu final
Leçon 1.1	Importance de la réglementation sur les déchets dangereux	8 août	30 août
1.1.1	Caractéristiques générales des déchets dangereux		
1.1.2	Dommages potentiels causés par les déchets dangereux		
1.1.3	Aperçu des lois et règlements applicables aux déchets dangereux		
1.1.4	Recyclage des matières dangereuses		
Leçon 1.2	Commerce international des déchets dangereux	8 août	30 août
1.2.1	Commerce international		
1.2.2	Commerce nord-américain		
Leçon 1.3	Accords internationaux	8 août	30 août
Leçon 1.4	Canada : exigences en matière d'importation/d'exportation	5 septembre	26 septembre
Leçon 1.5	Mexique : exigences en matière d'importation/d'exportation	5 septembre	26 septembre
Leçon 1.6	États-Unis : exigences en matière d'importation/d'exportation	5 septembre	26 septembre

Module 2 : Application des exigences liées aux importations/exportations		Livraison du contenu provisoire	Livraison du contenu final
Leçon 2.1	Suivi de la conformité aux points d'entrée	10 octobre	31 octobre
2.1.1	Rôle de l'inspecteur		
2.1.2	Rôles des autres organismes/intervenants		
Leçon 2.2	Les déchets dangereux en Amérique du Nord	10 octobre	31 octobre
2.2.1	Entreprises concernées		
2.2.2	Modes et voies d'échange		
2.2.3	Raisons de la manutention inadéquate des déchets dangereux		

Leçon 2.3	Manifestes, exigences visant les véhicules et les conteneurs	10 octobre	31 octobre
2.3.1	Exigences liées à l'identification des chargements		
2.3.2	Documents d'expédition		
2.3.3	Plaques pour véhicules		
2.3.4	Étiquettes et marquage des conteneurs		
Leçon 2.4	Types de véhicules de transport et de conteneurs	10 octobre	31 octobre
2.4.1	Types de véhicules de transport		
2.4.2	Types de conteneurs		
Leçon 2.5	Mécanisme de détection – Chargements de DD déclarés	14 novembre	5 décembre
2.5.1	Comment examiner le chargement, paperasserie, conducteur, camions, nécessité d'entrer l'information sur le transport ferroviaire et le chargement, pose de plaques, barils et conteneurs		
Leçon 2.6	Que faire quand une demande d'exemption est déposée	14 novembre	5 décembre
Leçon 2.7	Mécanisme de détection – Chargements de DD non déclarés	14 novembre	5 décembre
Leçon 2.8	Sécurité personnelle	14 novembre	5 décembre
Leçon 2.9	Liste de vérification des inspecteurs	14 novembre	5 décembre

Date de livraison souhaitée : fin décembre 2008

La proposition doit comprendre deux sections fournissant les renseignements suivants :

Section I : Proposition de projet et calendrier des activités débutant en août et se terminant en décembre 2008 (ne doit pas dépasser 5 pages)

- Ventilation du projet et étapes clés prévues
- Répartition et calendrier des processus de découverte et de développement
- Exigences de nature technique
- Répartition détaillée des coûts par module
- Coût des licences d'utilisation de logiciel (s'il y a lieu)

Section II : Information sur l'entreprise

- Indiquer le nom de la compagnie et sa ou ses adresses
- Présenter le contexte de création de l'entreprise et son historique du développement d'applications Internet et de programme d'apprentissage en ligne
- Indiquer le nombre d'employés et leurs domaines d'expertise
- Donner trois exemples de vos travaux portant sur des applications Internet et des programmes d'apprentissage en ligne
- Décrire vos politiques visant la réparation des bogues et des autres problèmes de soutien technique
- Garantir un temps de réponse moyen (soutien technique)
- Fournir les coordonnées de trois clients servant de référence que nous pouvons contacter.